

# Partenariat & Innovation 2

Rapport annuel au 31 mars 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



# Sommaire

<b>Avertissement</b> .....	<b>2</b>
<b>États Financiers</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Bilan</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Hors Bilan</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Compte de résultat</b> .....	<b>4</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Règles et méthodes comptables</b> .....	<b>5</b>
Évaluation du portefeuille.....	5
<b>2. Autres informations</b> .....	<b>9</b>
Évolution de l'actif net – décomposition du capital.....	9
Boni de liquidation.....	10
Autres compléments d'information.....	11
Inventaire des investissements en Capital Investissement.....	14
Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé.....	14
Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement.....	14
Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)	15
État des placements en Trésorerie.....	15
Dettes et créances.....	15
Frais facturés au fonds sur la période.....	15
<b>Rapport de gestion</b> .....	<b>16</b>
<b>1. Caractéristiques du fonds</b> .....	<b>16</b>
<b>2. Orientation de gestion</b> .....	<b>17</b>
Historique.....	17
Caractéristiques juridiques.....	17
Stratégie d'investissement.....	17
<b>3. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine</b> .....	<b>18</b>
Synthèse du portefeuille depuis l'origine.....	19
Commentaire de gestion sur la période.....	20
Ratio réglementaire.....	21
Perspectives et événements post-clôture.....	21
<b>4. Répartition sectorielle du portefeuille innovant</b> .....	<b>21</b>
<b>5. Investissements / Cessions</b> .....	<b>21</b>
Investissements pendant la période.....	21
Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période.....	21
Cessions pendant la période.....	21
<b>6. Informations</b> .....	<b>22</b>
Co-investissements.....	22
Co-désinvestissements.....	22
Mandats sociaux.....	22
Rémunérations versées sur l'exercice.....	22
Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	23
Informations relatives au niveau de levier.....	23
Utilisation des droits de vote.....	23
Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice.....	23
Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres.....	23
Opération de crédit.....	23
Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille.....	23
Convention SOFARIS « Fonds Propres ».....	23
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties.....	23
Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	24

## **Avertissement**

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

# États Financiers

## 1. Bilan

BILAN A CTIF		31/03/2019	31/03/2018
<b>DEPOTS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>1 644 611,41</b>	<b>2 606 379,02</b>
• Instruments financiers de capital investissement		1 498 130,16	2 030 619,22
° Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		1 218 342,00	1 331 585,00
° Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		279 788,16	699 034,22
• Contrats financiers		0,00	0,00
• Autres instruments financiers		146 481,25	575 759,80
<b>CREANCES</b>		<b>5 204,05</b>	<b>77 599,45</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>229 132,49</b>	<b>60 038,19</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 878 947,95</b>	<b>2 744 016,66</b>

BILAN PASSIF		31/03/2019	31/03/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
• CAPITAL (1)		2 267 318,36	2 809 767,49
• Report à nouveau (a)		0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)		-269 864,27	63 904,41
• Résultat de l'exercice (a, b)		-147 966,08	-158 803,52
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 849 488,01</b>	<b>2 714 868,38</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)			
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
CONTRATS FINANCIERS		0,00	0,00
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		0,00	0,00
<b>DETTES</b>		<b>29 459,94</b>	<b>29 148,28</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Concours bancaires courants		0,00	0,00
• Emprunts		0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 878 947,95</b>	<b>2 744 016,66</b>

1) capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FPCI

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

## 2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2019	31/03/2018
<b>OPERATION DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>TOTAL AUTRES OPERATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2019	31/03/2018
<b>Produits sur opérations financières (1)</b>		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	-47 225,01 *	533,20
· Produits sur contrats financiers	-	-
· Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>-47 225,01</b>	<b>533,20</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
· Charges sur contrats financiers	-	-
· Autres charges financières	0,00	155,89
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>155,89</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)</b>	<b>-47 225,01</b>	<b>377,31</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	100 741,07	159 180,83
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)</b>	<b>-147 966,08</b>	<b>-158 803,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-147 966,08</b>	<b>-158 803,52</b>

1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

\* dont - 54 762,51€ d'intérêts Financière GOA détachés comptabilisés sur l'exercice précédent et annulés au titre de l'exercice clos au 31/03/2019

# Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Les Actifs du FCPI comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FCPI.

### Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par Invest Europe (anciennement European Venture Capital Association (EVCA)), France Invest (anciennement AFIC) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

#### *Instruments Financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé*

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

#### *Instruments financiers non cotés*

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.

Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

#### *Parts ou Actions d'OPC et droits d'entités d'investissement*

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

#### *Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes*

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

#### *Règles sur frais et sorties de titres*

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

#### *Catégories de parts et valeur liquidative*

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

### *Valeur d'origine et nombre des parts*

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

part A : 16 Euros par part

part B : 16 Euros par part

Il a été émis 1 250 parts B représentant 0,08% des souscriptions totales. (Depuis la création)

### *Valeur liquidative des parts*

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% de la plus-value du Fonds éventuellement réalisée.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

### *Ordre de distributions*

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.

Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.

Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B.

### *Frais facturés aux fonds*

#### *Rémunération de la société de gestion*

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. La Commission de Gestion comprend la rémunération de la Société de Gestion et du Promoteur.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.



### *Rémunération du Dépositaire*

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

### *Autres Frais*

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 1,5% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

### *Frais de constitution*

Le Fonds a versé au titre des frais de constitution du Fonds une somme forfaitaire de 50.000 (cinquante mille) Euros net de toutes taxes à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds. Cette somme forfaitaire a été versée à la fin de la Période de Souscription.

### *Politique de distribution*

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

## 2. Autres informations

### Évolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2019	31/03/2018	Variation exercice
<b>APPORTS</b>	+	<b>26 087 664,00</b>	<b>26 087 664,00</b>	<b>0,00</b>
Capital souscrit <sup>1</sup>	+	26 087 664,00	26 087 664,00	0,00
Capital non appelé <sup>2</sup>	-	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>	+/-	<b>+ 5 057 659,06</b>	<b>+ 4 014 353,43</b>	<b>+ 1 043 305,63</b>
Résultat de l'exercice		- 147 966,08	- 158 803,52	+ 10 837,44
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 6 598 216,27	- 6 439 412,75	- 158 803,52
Plus values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	16 427 043,91	15 659 813,73	767 230,18
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	1 796 131,73	1 796 131,73	0,00
Sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	4 240 906,92	3 204 487,59	1 036 419,33
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	967 833,58	967 606,16	227,42
Sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	32 460,28	32 012,58	447,70
Différences de change	+/-	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	- 1 178 487,06	- 2 642 208,90	+ 1 463 721,84
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	+ 353,61	+ 2 939,47	- 2 585,86
Sur contrats financiers	+/-	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00
Boni de liquidation	+/-	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00
<b>RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS</b>	-	<b>29 245 835,05</b>	<b>27 337 149,05</b>	<b>1 908 686,00</b>
Rachats <sup>2</sup>	-	1 335 385,45	1 335 385,45	0,00
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus et moins values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartitions d'actifs	-	27 910 449,60	26 001 763,60	1 908 686,00
<b>AUTRES ELEMENTS</b> <sup>3</sup>	+/-	<b>- 50 000,00</b>	<b>- 50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE</b>	=	<b>1 849 488,01</b>	<b>2 714 868,38</b>	<b>-865 380,37</b>

(1) y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPCVM

(2) sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPCVM

(3) il s'agit des frais de constitution

## Boni de liquidation

### PARTENARIAT & INNOVATION 2

31/03/2019

ACTIF NET	<b>1 849 488,01</b>		
Nominal Parts A restant à rembourser	0,00		
Nominal Parts B restant à rembourser	0,00		
		<b>PARTS A</b>	<b>PARTS B</b>
Remboursement Parts A		-	
Remboursement Parts B			-
80% Excédent		1 479 590,41	
20% Excédent			369 897,60
Actif brut par Part		1 479 590,41	369 897,60
Provision pour boni de liquidation (PBL)			-
Actif net par part		1 479 590,41	369 897,60
Nombre de Parts		1 526 686,00	1 250,00
Valeur Liquidative		0,96	295,91

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

## Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

PARTS A	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actif Net	1 479 590,41	2 171 894,70	3 433 747,75	8 121 240,02	22 743 086,33
Engagement de souscription	24 426 976,00	24 426 976,00	24 426 976,00	24 688 560,00	25 218 480,00
Montant libéré	24 426 976,00	24 426 976,00	24 426 976,00	24 688 560,00	25 218 480,00
Répartitions d'actifs	27 279 449,60	25 752 763,60	24 836 752,00	21 783 380,00	6 304 620,00
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	1 526 686	1 526 686	1 526 686	1 543 035	1 576 155
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	0,96	1,42	2,24	5,26	14,42

PARTS B	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017	31/03/2016	31/03/2015
Actif Net	369 897,60	542 973,68	878 436,94	0,00	0,00
Engagement de souscription	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Montant libéré	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Répartitions d'actifs	631 000,00	249 000,00			
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	295,91	434,37	702,74	0,00	0,00

### Évolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
PART A		
PART B		
Parts rachetées durant l'exercice		
PART A	0,00	0,00
PART B		
Solde net des souscriptions rachats		
PART A	0,00	0,00
PART B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
PART A	1 526 686	
PART B	1 250	

### Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

	31/03/2019
<b>TITRES ACQUIS A REMERE</b>	
Titres pris en pension livrés	NEANT
Titres empruntés	

*Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie*

31/03/2019

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres

NEANT

Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres

---

*Titres du groupe détenus en portefeuille*

31/03/2019

Actions

Obligations

TCN

OPC

NEANT

Contrats financiers

---

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2019	31/03/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-147 966,08	-158 803,52
<b>Total</b>	<b>-147 966,08</b>	<b>-158 803,52</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-147 966,08	-158 803,52
<b>Total</b>	<b>-147 966,08</b>	<b>-158 803,52</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2019	31/03/2018
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-269 864,27	63 904,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-269 864,27</b>	<b>63 904,41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-269 864,27	63 904,41
<b>Total</b>	<b>-269 864,27</b>	<b>63 904,41</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

## Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantité	Coût d'acquisition globale (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
FINANCIERE GOA (GROUPE FINAG)	Actions	EUR	615 746	615 746	-	-615 746	0,0%
FINANCIERE GOA (GROUPE FINAG)	Obligations	EUR	446 039	464 223	279 788	-184 435	15,1%
GENKOTEX (ex Gentigel)	Actions	EUR	6 799	241 316	59 831	-181 485	3,2%
MARCO POLO PRODUCTION	Actions	EUR	33	386 392	-	-386 392	0,0%
POXEL PHARMA	Actions	EUR	134 655	545 906	1 125 716	579 810	60,9%
SUPERSONIC IMAGINE	Actions	EUR	32 795	302 432	32 795	-269 637	1,8%
<b>Total général</b>				<b>2 556 015</b>	<b>1 498 130</b>	<b>-1 057 885</b>	<b>81,0%</b>

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

## Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Titres	Cours ou dernière valeur connue (€)	Valeur ajustée (€)	Commentaires
Néant			

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité

## Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N - 1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
CELLNOVO	-	-	390 138	131 184	- 390 138	-131 184
CETAL INTERNATIONAL	-	-	809 980	332 959	- 809 980	-332 959
FINANCIERE GOA (GROUPE FINAG)	1 079 969	279 788	1 119 742	50 400	- 39 773	229 389
GENKOTEX (ex Gentigel)	241 316	59 831	241 316	106 743	- 0	-46 912
MARCO POLO PRODUCTION	386 392	-	386 392	315 676	-	-315 676
NOXXON	-	-	530 120	31 261	- 530 120	-31 261
POXEL PHARMA	545 906	1 125 716	662 522	993 594	- 116 616	132 122
SUPERSONIC IMAGINE	302 432	32 795	412 016	68 804	- 109 584	-36 009
<b>Total général</b>	<b>2 556 015</b>	<b>1 498 130</b>	<b>4 552 226</b>	<b>2 030 619</b>	<b>- 1 996 211</b>	<b>-532 489</b>

## État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Quantités cédées	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	Plus ou moins values réalisées (€)
CELLNOVO	Actions	43 011	390 138	9 745	- 380 393
CETAL INTERNATIONAL	Actions/Obligations	80 998	809 980	1 521 206	711 226
NOXXON	Actions	7 270	530 120	7 538	- 522 582
POXEL PHARMA	Actions	28 765	116 616	149 673	33 057
SUPERSONIC IMAGINE	Actions	11 883	109 584	15 649	- 93 935
<b>Total général</b>			<b>1 956 438</b>	<b>1 703 810</b>	<b>-252 628</b>

Conformément à la convention de séquestre signée en juin 2015 dans le cadre de la cession de la participation Prowebclub, le fonds Partenariat & Innovation 2 a reçu le solde du séquestre sur l'exercice pour un montant de 0,1 K€.

## Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Engagement de réinvestissement :

Néant

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, Partenariat & Innovation 2 bénéficie de mécanismes de relation, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'Actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

## État des placements en Trésorerie

Titres	Quantités	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR START PART I	25	146 481	7,9%	OPCVM Moyen long terme > 2 ans
<b>Total général</b>		<b>146 481</b>	<b>7,9%</b>	

## Dettes et créances

Créances	Valeur nette
Vente à règlement différé	5 204,05
<b>Total des créances</b>	<b>5 204,05</b>

Dettes	Valeur nette
Charges à payer	29 459,94
<b>Total des dettes</b>	<b>29 459,94</b>

## Frais facturés au fonds sur la période

Les frais de fonctionnement supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 100 741,07 € (0,34% de l'engagement de souscription), dont 83 633,27 € au titre des commissions de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% de l'actif net moyen.

Nature	Montant (en €)
Commission de gestion	83 633,27
- avoir	0,00
Commission nette	83 633,27
Dépositaire	2 787,78
CAC	4 236,96
Honoraires divers	9 847,10
<i>dont comptabilité</i>	6 783,46
<i>dont gestion administrative</i>	1 440,00
<i>dont autres</i>	1 623,64
Frais de constitution	0,00
Frais bancaire	0,00
Divers (assurance, impôts...)	235,96
<b>Total</b>	<b>100 741,07</b>



# Rapport de gestion

## 1. Caractéristiques du fonds

<b>Véhicule</b>	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
<b>Taille du Fonds</b>	26,09 M€
<b>Société de gestion</b>	Andera Partners
<b>Date de constitution</b>	1er octobre 2008
<b>Fin de période de souscription</b>	26 décembre 2008
<b>Durée de vie du fonds</b>	7 exercices à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2016) ; cette durée a été prorogée deux fois d'un an puis a fait l'objet d'une deuxième prolongation jusqu'au 31 mars 2020.
<b>Rachat de parts</b>	Libre à l'expiration d'une durée de 6 ans à compter de la fin de la période de souscription (27 décembre 2014). Il n'y a aucune commission de rachat. Les rachats sont bloqués depuis le 31/03/2016, date d'entrée en liquidation du fonds.
<b>Zone géographique</b>	France et pays limitrophes
<b>Distributions</b>	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans.
<b>Commission de gestion</b>	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.
<b>Commission dépositaire</b>	Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
<b>Engagement de l'équipe</b>	0,08% de l'Engagement Total
<b>Devise</b>	EUR
<b>Date de fin de l'exercice comptable</b>	31 mars
<b>Fiscalité</b>	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
<b>Rappel des principaux risques</b>	Risque de liquidité Risque lié à la sélection des entreprises Risque lié aux petites capitalisations Risque lié au caractère innovant Risque de Taux

## 2. Orientation de gestion

### Historique

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION 2 a été agréé par l'AMF le 13 août 2008 et créé le 1er octobre 2008 pour une durée de sept (7) exercices à compter de la fin de sa Période de Souscription.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion pour deux périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs un mois au moins avant sa prise d'effet.

### Caractéristiques juridiques

Partenariat & Innovation 2 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières de l'article L. 214-41. Le Fonds est une co-propriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

### Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet d'être investi à hauteur de 60 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services non cotées ou cotées sur un marché réglementé de l'Espace Économique Européen et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, qui ont de fortes perspectives de croissance, sont fondées sur le développement de produits innovants et sont des Sociétés Innovantes.

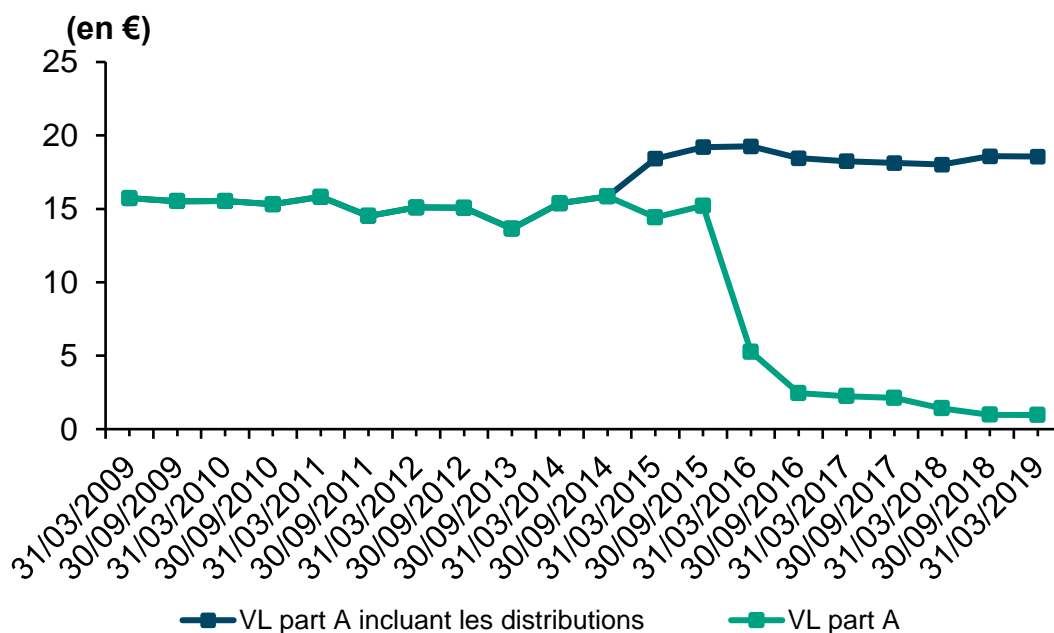
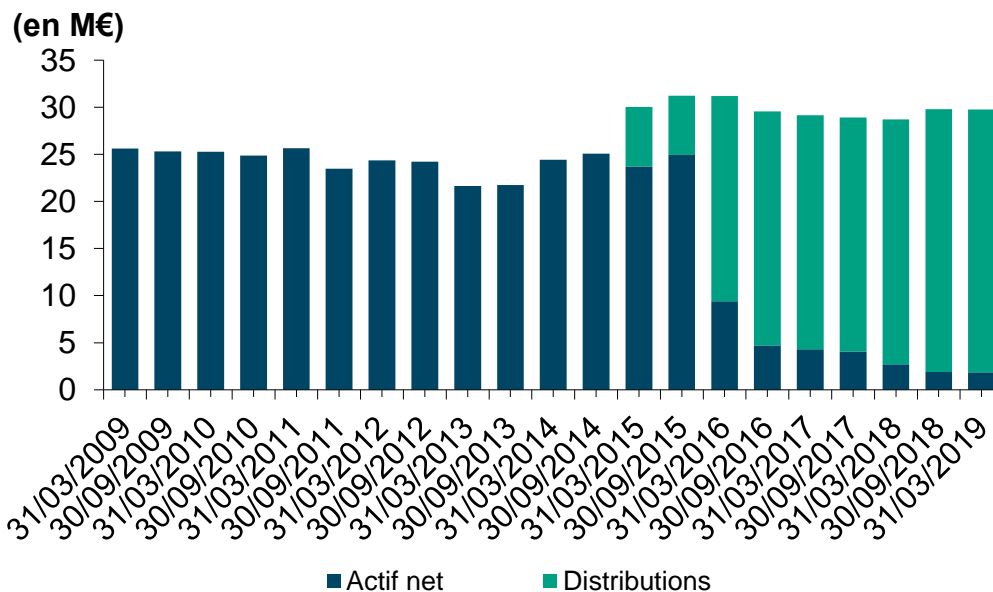
Le Fonds investira autour de 45% de ses actifs, dans des opérations de capital développement sur des sociétés cotées ou non, établies en France et qui présentent des perspectives de croissance et des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros). Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations avec des investissements compris généralement entre 0,5 et 2,5 millions d'euros.

Le solde des investissements dans des sociétés innovantes (autour de 15% des Actifs du Fonds) sera constitué par des participations prises dans des sociétés européennes, évoluant dans le secteur des sciences de la vie et notamment dans les domaines du matériel médical, produits thérapeutiques, et diagnostics moléculaires.

La part non innovante de l'actif du Fonds sera investie dans des OPCVM classées actions et obligations européennes ou diversifiés. Ces OPCVM seront principalement des OPCVM de droit français, qui seront gérés soit par certaines filiales du Groupe Edmond de Rothschild, soit par d'autres sociétés de gestion.

Le Fonds pourra investir directement dans des actions et obligations admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché, un prestataire de services d'investissement ou un organisme similaire étranger et dans des titres de créances négociables. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir une partie des actifs dans des sociétés non cotées qui ne sont pas des Sociétés Innovantes, pourvu que ces sociétés présentent des perspectives de valorisation attractives et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La Société de Gestion n'interviendra pas sur les marchés financiers à terme fermes ou optionnels.















### 3. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUEE
Au 31/03/2019	1,8 M€	0,96 €	17,60 €	18,56 €
Au 31/03/2018	2,7 M€	1,42 €	16,60 €	18,02 €


















## Synthèse du portefeuille depuis l'origine

### Portefeuille des titres non cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés *(€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 Cédé	Conseil, études liés aux économies d'énergie et aux certificats d'économie	France	577 200	238 557	-	238 557	0,41x
 Cédé	Eléments sur-mesure à haute valeur ajoutée de chauffage par électricité à usage industriel	France	1 012 500	1 689 652	-	1 689 652	1,67x
 Cédé	Solutions informatiques de sécurisation des réseaux et de stockage des données	France	1 198 600	5 689 110	-	5 689 110	4,75x
 Cédé	Produits sur mesure pour les marques de beauté et les enseignes de distribution	France	1 593 334	3 411 854	-	3 411 854	2,14x
 Cédé	Solutions de géolocalisation clés en main adaptées aux métiers itinérants	France	1 298 500	3 678 793	-	3 678 793	2,83x
 Cédé	Fabrication et distribution de poubelles en inox et accessoires de salle de bain	France	1 119 742	1 788	279 788	281 576	0,25x
 Cédé	SSI spécialisée dans les domaines de la banque, de la finance et de l'assurance	France	1 350 000	969 300	-	969 300	0,72x
 Cédé	Réalisation d'études des sols et des fondations	France	1 075 000	1 612 500	-	1 612 500	1,50x
 Cédé	Produits bios d'entretien et d'hygiène/cosmétique sous la marque l'Arbre Vert	France	1 301 684	4 044 701	-	4 044 701	3,11x
 Liquidé	Chaîne de jardinerie à bas prix	France	1 208 258	-	-	-	0,00x
 Cédé	Acquisition de droits cinématographiques et distribution de DVD	France	1 521 740	-	-	-	0,00x
 Cédé	Solution logicielle de communication et de gestion pour les Comités d'Entreprise	France	720 975	1 748 832	-	1 748 832	2,43x
 Cédé	SSI Spécialiste de l'intégration de solution Open Source	France	1 501 499	2 951 679	-	2 951 679	1,97x
 Cédé	Production et analyse de données de performance sportives	France	1 004 772	1 745 059	-	1 745 059	1,74x
<b>Total</b>			<b>16 483 804</b>	<b>27 781 824</b>	<b>279 788</b>	<b>28 061 612</b>	<b>1,70x</b>

\* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

### Portefeuille des titres cotés

Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés *(€)	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
 Cédé	Ingénierie en R&D et systèmes industriels	France	279 174	324 315	-	324 315	1,16x
 Cédé	Opérateur Télécom	France	198 000	172 794	-	172 794	0,87x
 Cédé	Développement d'un système mobile innovant de contrôle et de gestion du diabète	Grande Bretagne	381 034	18 849	-	18 849	0,05x
 Cédé	Robotique, simulation et systèmes de contrôle et de sécurité	France	283 657	383 437	-	383 437	1,35x
 Cédé	Solution d'imagerie orthopédique complète	France	347 268	720 172	-	720 172	2,07x
 Cédé	Petites molécules anti-fibrotiques	France	141 482	24 547	59 831	84 378	0,60x
 Cédé	Fours d'hydrocarbures	France	380 972	644 764	-	644 764	1,69x
 Cédé	Conception et commercialisation de matériels de réception et de transmission de signaux haute fréquence destinés à l'audiovisuel	France	202 124	84 992	-	84 992	0,42x
 Cédé	SSI et éditeur de progiciels	France	164 966	168 660	-	168 660	1,02x
 Cédé	Conseil en technologies et systèmes d'information	France	424 807	532 839	-	532 839	1,25x
 Cédé	Traitement de données, hébergement et activités connexes	France	765 199	806 400	-	806 400	1,05x
 Cédé	Traitement des maladies de l'oeil	France	299 999	550 258	-	550 258	1,83x
 Cédé	Systèmes de positionnement haute précision	France	191 637	204 214	-	204 214	1,07x
 Cédé	Molécules pour le traitement du diabète de type 2.	France	719 167	295 682	1 125 716	1 421 398	1,98x
 Cédé	Cabinet de conseil en management et système d'information	France	9 121	10 672	-	10 672	1,17x
 Cédé	Systèmes d'imagerie médicale à ultrasons	France	411 873	15 650	32 795	48 445	0,12x
 Cédé	Molécules thérapeutiques pour le traitement des maladies inflammatoires	Allemagne	530 120	7 538	-	7 538	0,01x
<b>Total</b>			<b>5 730 601</b>	<b>4 965 783</b>	<b>1 218 342</b>	<b>6 184 125</b>	<b>1,08x</b>

\* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

## Commentaire de gestion sur la période

### Cession totale de la participation dans la société Cetal

Le 9 juillet 2018, le FCPI Partenariat & Innovation 2 a cédé sa participation non cotée, Cetal, acquise en mars 2011 pour 1 M€.

**Cetal** (Construction Electro-Thermique d'Alsace) est une entreprise familiale fondée en 1967 et spécialisée dans la conception, la réalisation et la commercialisation d'éléments sur-mesure, à haute valeur ajoutée, de chauffage par électricité. Ces dernières années, le groupe a notamment souffert d'une exposition au secteur de l'oil&gaz, difficile en termes de chiffre d'affaires. Le management a mené une réorganisation profonde avec le remplacement de certains départs en retraite et la modernisation du système d'informations afin d'améliorer la productivité des équipes commerciales et de production. Cette cession d'un montant de 1,4 M€ intervient dans le cadre de la cession du groupe à un concurrent.

L'opération permet au FCPI Partenariat & Innovation 3 d'extérioriser une performance de **1,67x la mise et 7,8% de TRI**.

### Cession totale de la participation dans la société Cellnovo

Le 21 mars 2019, le fonds Partenariat & Innovation 2 a cédé l'intégralité de sa participation dans la société Cellnovo.

**Cellnovo** développe et commercialise un système pour le suivi des patients du diabète de Type I. Le système est composé d'une micro-pompe à insuline ; d'une télécommande qui sert à la fois comme un centre de contrôle pour la pompe et comme un centre des données sur le patient ; et d'un site web sécurisé, qui intègre et traduit toutes les données qui lui sont transmises par la télécommande dans un format accessible aux patients et aux médecins.

Au cours de notre investissement, la société a connu des difficultés financières. En mai 2019, Cellnovo a entamé une procédure de liquidation judiciaire et a demandé à Euronext la suspension de la cotation de ses actions. L'entreprise a suspendu toutes ses activités de production et de commercialisation.

Partenariat & Innovation 2 avait investi 381 K€ en janvier 2011 et a cédé toutes ses actions pour un produit de cession total de 19 K€ .

### Cession des titres cotés en bourse

- En janvier 2019, le fonds a cédé en bourse l'intégralité des actions **Noxxon** générant un produit de cession de 8 K€.
- Sur la période, Partenariat & Proximité 2 a poursuivi la cession en bourse des actions **Supersonic** pour un montant de 16 K€ et des actions **Poxel** pour un montant de 150 K€.

### Versement du solde du séquestre de la société ProwebClub

Par ailleurs, conformément à la convention, le fonds a reçu le solde du séquestre de la société **ProwebClub** pour un montant de 5 K€ et des intérêts de retard de 0,1 K€.

### Distribution au cours de l'exercice

Les produits de cession ainsi générés ont fait l'objet, le 20 septembre 2018, d'une cinquième distribution unitaire au profit des porteurs de parts A d'un montant de 1€. S'ajoutant aux quatre précédentes distributions unitaires respectivement de 4€ en janvier 2015, de 10€ en novembre 2015, de 2€ en juillet 2016 et de 0,60€ en octobre 2017, les porteurs de parts A ont perçu un montant total de 17,60€ par part soit une plus-value encaissée de 10% hors avantage fiscal.

Ainsi en tenant compte de cette distribution, la valeur liquidative (distributions comprises) des parts A du FCPI Partenariat & Innovation 2 est en hausse de 3% passant de 18,02 € (au 31 mars 2018) à 18,56 € (au 31 mars 2019).

## Ratio réglementaire

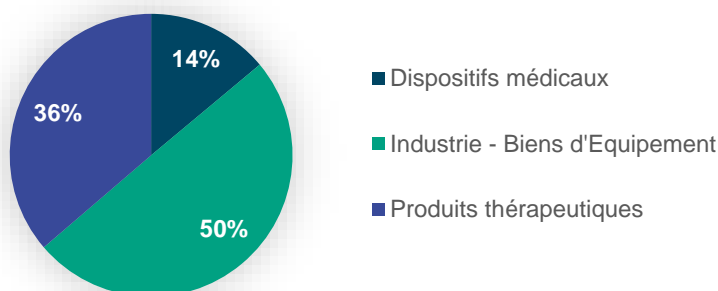
Au 31 mars 2019, le fonds respecte le ratio réglementaire d'investissement dans des sociétés innovantes (60%).

## Perspectives et évènements post-clôture

Le portefeuille résiduel du FCPI se compose (i) de trois sociétés cotées : Genkyotex, Poxel et Supersonic Imagine et de (ii) deux participations non cotées : Financière GOA et Marco Polo Production. Nous poursuivons activement la recherche d'opportunités de cession pour ces dernières participations détenues en portefeuille, et devrions être en mesure de réaliser d'autres distributions jusqu'à la fin de vie du fonds.

**Dans ce contexte, un délai complémentaire est nécessaire afin de liquider définitivement le fonds. La Société de Gestion a donc prolongé la durée de vie du fonds jusqu'au 31 août 2020 après en avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des Marchés Financiers.**

## 4. Répartition sectorielle du portefeuille innovant



## 5. Investissements / Cessions

### Investissements pendant la période

Aucun investissement n'a eu lieu sur la période.

### Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par Andera Partners n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

### Cessions pendant la période

Nom de la société	Activités	Produits de cession (€)
CETAL INTERNATIONAL	Éléments sur-mesure à haute valeur ajoutée de chauffage par électricité à usage industriel	1 528 744
CELLNOVO	Développement d'un système mobile innovant de contrôle et de gestion du diabète	9 745
NOXXON	Molécules thérapeutiques pour le traitement des maladies inflammatoires	7 538
POXEL PHARMA	Molécules pour le traitement du diabète de type 2	149 673
SUPERSONIC IMAGINE	Systèmes d'imagerie médicale à ultrasons	15 649
<b>Total général</b>		<b>1 711 348</b>

## 6. Informations

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (anciennement AFIC).

### Co-investissements

Aucun co-investissement n'a eu lieu sur la période.

### Co-désinvestissements

Société	Fonds	Cessions (€)
CELLNOVO	BioDiscovery 3	12 712
CELLNOVO	Partenariat & Proximité 3	208 639
CETAL INTERNATIONAL	Partenariat & Proximité 3	1 521 206
NOXXON	Partenariat & Proximité 3	7 538
NOXXON	BioDiscovery 2	93 414
NOXXON	123 Multinova IV Comp Dynamique	20 927
NOXXON	123 Multinova IV Comp Equilibre	11 135
SUPERSONIC IMAGINE	Partenariat & Proximité 3	48 256
SUPERSONIC IMAGINE	123 Multinova IV Comp Dynamique	32 133
SUPERSONIC IMAGINE	123 Multinova IV Comp Equilibre	17 082
POXEL	Partenariat & Proximité 3	7 538

### Mandats sociaux

Les mandats exercés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2019 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT & INNOVATION 2 a investi :

- \* CELLNOVO : Administrateur
- \* CETAL EXPANSION : Membre du Comité de Suivi
- \* FINANCIERE GOA : Membre du Conseil de Surveillance
- \* GENKYOTEX (ex Gentice) : Membre du Conseil de Surveillance
- \* NOXXON : Membre du Conseil de Surveillance
- \* MARCO POLO DISTRIBUTION : Membre du Comité Stratégique
- \* POXEL PHARMA : Administrateur jusqu'au 30 juin 2017, puis Censeur à compter de cette date

### Rémunérations versées sur l'exercice

Au titre de l'exercice clos au 31-03-2019, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 55 salariés (effectif moyen 2018-2019) un montant de rémunérations fixes de 6,7 M€ et un montant de rémunérations variables de 4,3 M€.

Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,7M€ au titre de l'exercice.

Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), les membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B ont perçu au cours de l'exercice de la plus-value pour un montant total de 382 K€.

## Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)
- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA

## Informations relatives au niveau de levier

Néant

## Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille

## Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice

Néant

## Prestations de conseil ou de montage facturées par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres

Une convention de prestation de services a été signée entre la société de gestion et Edmond de Rothschild Asset Management au titre de la gestion administrative jusqu'au 31 décembre 2018. Les sommes facturées au Fonds à ce titre s'élèvent pour l'exercice à 1 440 €.

## Opération de crédit

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

## Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

## Convention SOFARIS « Fonds Propres »

Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FCPI Partenariat & Innovation 2.

## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait jusqu'au 15 mars 2018 la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date, Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de meilleure exécution.



## Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

**MAZARS**

**FCPI  
PARTENARIAT & INNOVATION 2**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

**FCPI**  
**PARTENARIAT & INNOVATION 2**

47, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2019

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux porteurs de parts du FCPI Partenariat & Innovation 2,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion du fonds, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds Partenariat & Innovation 2 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, le 24 mai 2019*

Le commissaire aux comptes

**Mazars :**

---



---

Gilles DUNAND-ROUX





**andera**  
PARTNERS

**Société de Gestion**

Andera Partners  
374, rue Saint Honoré  
75001 – Paris  
RCS 444 071 989 PARIS

**Dépositaire**

Edmond de Rothschild (France)  
47, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 – Paris  
RCS 572 037 026 PARIS